



This project has received European Regional Development Funding through the INTERACT Programme



# LA COOPÉRATION TERRITORIALE DANS L'ARC ALPIN : recommandations pour une meilleure prise en compte des territoires de montagne dans les politiques européennes.

Mai 2006



SAB (Groupement suisse pour les régions de montagne), ADECOHD, Conseil Général de la Savoie / MDP  
en collaboration avec la Province Autonome de Trento, IREALP, et la Province de Belluno



# Table des matières

---

## Table des matières

1. Introduction	1
2. Recommandations pour une meilleure prise en compte des territoires de montagne dans les programmes Interreg	4
2.1 Préparation de la programmation	4
2.2 Gestion des programmes	7
2.3 Ingénierie de projet	10
2.4 Acteurs, partenariats et réseaux	12
3. Thématiques de coopération et exemples de projets en montagne	14
4. Conclusion	19

# 1/INTRODUCTION

---

## Contexte

Les régions de montagne européennes, **fortement concernées par les questions de coopération transfrontalière en raison de leur localisation**, sont confrontées à de nombreux défis et le besoin d'un développement équilibré de ces zones se révèle particulièrement urgent. Considérant que les spécificités de la montagne justifient une approche transversale des politiques publiques, le projet Interact Pro Monte s'intéresse à la coopération dans les régions de montagne et plus particulièrement aux programmes Interreg. Au regard des lacunes de la législation communautaire sur la montagne et des réflexions actuelles concernant les orientations de la future politique européenne de cohésion qui intègre un nouvel objectif de cohésion territoriale, il y a un besoin réel de **considérer les meilleures pratiques et expériences issues des programmes Interreg dans les régions de montagne**.

Piloté par l'Association Européenne des Elus de la Montagne, le projet Interact Pro Monte a duré deux ans (de juin 2004 à juin 2006) et a consisté à analyser les contributions et les limites des programmes Interreg actuels au regard des besoins identifiés dans les territoires de montagne.

## Finalités

- **Mettre en évidence les spécificités des territoires de montagne** à travers la sélection d'un ensemble de bonnes pratiques en zone de montagne : création d'une base unique d'information sur un ensemble de projets Interreg, définis comme exemplaires et transférables, et sélectionnés sur la base d'une enquête auprès des porteurs de projets.
- **Identifier les problèmes** auxquels sont confrontés l'ensemble des acteurs d'Interreg en zone de montagne.
- Déterminer **les problématiques spécifiques aux zones de montagne absentes** des projets Interreg.
- Emettre des **recommandations en faveur de la prise en compte des zones de montagne** dans les prochains programmes de coopération transfrontalière et transnationale.

## Enjeux

- Sensibiliser les décideurs à **mieux prendre en considération les spécificités des montagnes européennes dans la prochaine programmation** (2007-2013) de la politique de cohésion.
- Créer des dispositifs adaptés à la mise en œuvre de ces choix, par des dispositions communes et par la **création d'instruments adaptés aux territoires de montagne**.
- Inscrire les territoires de montagne selon leurs spécificités socio-économiques et leurs particularités spatiales et naturelles dans la dynamique européenne de l'aménagement du territoire et **favoriser une action territoriale intégratrice et durable en faveur des zones de montagne** dans le domaine des politiques européennes.

## **Phases du projet et méthodologie de travail**

Les principales étapes du projet Interact Pro Monte ont été :

- D'établir des critères définissant les projets « montagne » au sein de l'ensemble des projets Interreg III volets A, B et C.
- De réaliser une analyse des différents programmes Interreg III au regard des problématiques montagne à partir de 4 éléments :
  - une typologie des programmes INTERREG III en fonction de la superficie et de la démographie des zones de montagne concernées et de leurs dotations financières ;
  - une analyse de la validité des diagnostics établis lors des évaluations ex-ante des programmes analysés à partir des caractéristiques et des besoins relevés dans les régions de montagne concernées ;
  - une analyse de la cohérence entre les objectifs généraux, les priorités stratégiques et les mesures définies dans les programmes analysés et les problématiques de développement au niveau régional et local dans les régions de montagne ;
  - l'étude des rapports entre les programmes Interreg III et les autres outils européens, nationaux et régionaux d'intervention en zone de montagne.
- D'évaluer des projets répondant aux critères « montagne » au sein de ces PICs.

Par l'intermédiaire du document Recommandations pour une meilleure prise en compte des territoires de montagne dans les politiques européennes, les partenaires « alpins » du projet Interact Pro Monte (ADECOHD, SAB, Conseil Général de la Savoie, en collaboration avec IREALP, la Province de Belluno et la Province Autonome de Trento) souhaitent formuler:

- des recommandations aux différents échelons impliqués dans les programmes Interreg pour une meilleure prise en compte des zones de montagne,
- des propositions de coopération aux futurs porteurs de projet, basées sur des thématiques particulièrement déterminantes pour le développement des territoires de montagne alpins.

En effet, si les programmes Interreg se révèlent comme des instruments utiles pour favoriser le développement des régions de montagne, ils nécessitent néanmoins d'être améliorés, en premier lieu dans leur partie administrative, qui apparaît comme trop lourde et compliquée.

Les recommandations citées dans ce document se basent sur une consultation de tous les partenaires alpins du projet Interact Pro Monte et sur les documents suivants :

- Interact Pro Monte, Synthèse des évaluations des programmes de coopération territoriale Interreg III dans les zones de montagne

- Interact Pro Monte, Evaluation des projets du PIC France-Suisse
- Interact Pro Monte, Evaluation des projets du PIC Allemagne-France-Suisse (Rhin Supérieur Centre Sud)
- Interact Pro Monte, Evaluation des projets du PIC Autriche-Suisse-Allemagne (Rhin alpin-Lac de Constance-Haut Rhin)
- Interact Pro Monte, Evaluation des projets du PIC France-Italie
- Interact Pro Monte, Evaluation des projets du PIC Italie-Suisse
- Interact Pro Monte, Evaluation des projets du PIC Italie-Autriche
- Interact Pro Monte, Evaluation des projets du PIC Italie-Slovénie
- Interact Pro Monte, Evaluation des projets du PIC Espace Alpin
- Alpine Space Prospective Study, November 2005
- Seco, ARE : Evaluation intermédiaire d'Interreg III, version abrégée, Zürich 2003

## 2/ RECOMMANDATIONS POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES TERRITOIRES DE MONTAGNE DANS LES PROGRAMMES INTERREG

### 2.1. Préparation de la programmation

Diagnostic	Recommandations
<b>Stratégie des programmes</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des programmes Interreg adaptables aux territoires de montagne mais dont les spécificités sont insuffisamment prises en compte dans la stratégie de programmation (exemple : INTERREG IIIA France-Suisse ou Italie-Slovénie).</li> <li>▪ Une programmation réalisée selon des logiques sectorielles ou thématiques, et qui n'intègre pas de manière transversale les problématiques des zones de montagne.</li> <li>▪ Une ingénierie financière non différenciée pour les zones de montagne : pas de critères de sélection des projets, ni de dotation supplémentaire pour les programmes Interreg qui concernent les zones de montagne.</li> <li>▪ Une mise en œuvre de projets en zones de montagne qui génère des surcoûts.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser des évaluations ex-ante (analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces), base de la stratégie des programmes, qui prennent en considération les caractéristiques des territoires de montagne de la zone éligible et les documents stratégiques régionaux relatifs à la montagne (Schéma Interrégional de Massif, programmes pluriannuels des régions LIM, etc). De plus, réaliser ces diagnostics stratégiques à l'échelle territoriale cohérente (cf. espace de coopération transfrontalier).</li> <li>▪ Afficher la spécificité des espaces de montagne : définition d'objectifs à l'égard de ces zones (Docup, Programme Opérationnel).</li> <li>▪ Etablir des critères de sélection favorables aux projets développés dans les régions de montagne.</li> <li>▪ Dédier des enveloppes majorées aux projets mis en oeuvre sur des territoires de montagne.</li> </ul>
<b>Espaces de coopération</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Remise en cause de la délimitation actuelle des espaces de coopération ainsi que de l'approche transnationale dans la politique de cohésion 2007-2013 (restriction budgétaire pour ce volet).</li> <li>▪ Des besoins spécifiques et des potentiels à valoriser pour les territoires interrégionaux de montagne tels que les massifs, caractérisés par des aspects économiques, géographiques, culturels et naturels particuliers.</li> <li>▪ Corrélation entre l'importance des zones de montagne couverte par les différents programmes de coopération analysés et le nombre de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Consolider l'approche transnationale (pertinence géographique de l'Espace Alpin), particulièrement adaptée pour traiter des questions déterminantes auxquelles sont confrontées les régions de montagne : la gestion de l'eau, la prévention des risques naturels ou l'amélioration de l'accessibilité (cf. Appel de Belluno).</li> <li>▪ Permettre de développer des projets tripartites sur certaines zones éligibles pertinentes pour favoriser des opérations intégrées à l'échelle territoriale (ex : entre les Programmes Interreg IIIA France-Suisse et France-Italie)</li> </ul>

projets ayant un impact direct ou indirect sur les zones de montagnes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser une intervention opérationnelle des fonds structurels à l'échelle des massifs (comme par exemple le programme Espace Alpin) : les actions intégrées à l'échelle des massifs permettent de répondre aux enjeux spécifiques auxquels les zones de montagne doivent faire face.</li> </ul>
<b>Choix des domaines d'intervention</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sélection des thèmes trop restreinte pour répondre aux besoins spécifiques des zones de montagne, compte tenu de leurs spécificités (cf. partie 3).</li> </ul> <p><b>Pour le volet A, 6 domaines prioritaires:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- (1) la protection et valorisation de l'environnement ;</li> <li>- (2) l'amélioration des infrastructures de transports relevant d'un intérêt transfrontalier ;</li> <li>- (3) le développement du tourisme ;</li> <li>- (4) le développement de l'entrepreneuriat et des PME ;</li> <li>- (5) l'intégration du marché du travail ;</li> <li>- (6) la coopération dans le domaine de la culture.</li> </ul> <p><b>Les types d'actions les plus représentées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- (1) la recherche, du développement technologique et de l'innovation (RDTI) ;</li> <li>- (2) l'assistance technique (études, actions innovatrices, information aux citoyens), favorisant l'élaboration de stratégies transfrontalières ;</li> <li>- (3) le développement des infrastructures de télécommunication et de la société de l'information (y compris les infrastructures de base, les services et applications pour le citoyen et les PME).</li> </ul> <p><b>Les types d'actions absentes concernent :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- (1) l'agriculture ;</li> <li>- (2) la sylviculture ;</li> <li>- (3) la promotion de l'adaptation et du développement des zones rurales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elargir l'éventail des thèmes à des problématiques qui concernent les zones de montagne (cf. check-liste partie 3)</li> <li>▪ Favoriser des thématiques ayant une importance stratégique dans les territoires de montagne (par exemple accessibilité et transport, environnement, risques naturels, capacité concurrentielle, tourisme, agriculture, sylviculture), sans oublier celles qui permettent de renforcer le potentiel futur de la coopération (culture, éducation, échanges scolaires).</li> <li>▪ Favoriser le thème du transport avec des ressources financières importantes.</li> </ul>

<b>Consultation des acteurs</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Manque de participation des acteurs locaux et régionaux travaillant sur le domaine de la montagne au cours de la phase de préparation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Permettre une véritable intégration des problématiques spécifiques aux zones de montagne par une consultation des acteurs compétents (ex : Comités de Massif en France, Communautés de Montagne UNCEM, ANEM, SAB, cantons, régions, structures de coopération transfrontalière (Hautes Vallées, Espace Mt Blanc), et conférences transnationales.</li> </ul>
<b>Relations avec d'autres programmes</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Peu de liens avec d'autres programmes européens qui concernent la montagne et le développement des zones rurales (Leader +, Objectif 1, 2, 3, etc.)</li> <li>▪ Superposition partielle avec d'autres dispositifs d'intervention expliquant que des acteurs privilégient d'autres instruments dans la réalisation de projets</li> <li>▪ Manque de synergie avec les conventions cadres et les traités auxquels adhèrent les zones éligibles aux programmes Interreg (Convention Alpine, Convention des Carpates, Charte de Venise...).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etablir des synergies au niveau des thèmes. Le programme Espace Alpin se veut un instrument d'application des protocoles de la Convention Alpine. Il convient donc de couvrir les mêmes thèmes, à savoir l'agriculture, le tourisme, les transports et la préservation de la nature et du paysage, etc. Cette recommandation vaut aussi pour le futur programme de coopération transfrontalière (actuel Interreg IIIA).</li> <li>▪ Favoriser les liens avec les autres politiques européennes et contractuelles (Leader, Objectif 2, Contrat de Plan Etat Région, Convention Interrégionale de Massif, ...).</li> <li>▪ Développer des outils de 'projectualité' (cf. travail d'IREALP) permettant d'analyser la capacité des territoires de montagne à réaliser des projets de coopération.</li> </ul>
<b>Nos trois principales recommandations/propositions</b>	
<p style="text-align: center;">❖</p> <p>→ Définir et inscrire des objectifs clairs vis-à-vis des territoires de montagne dans les documents de programmation.</p> <p>→ Concevoir des critères de sélection et des taux de financement en faveur des projets émergents sur les zones de montagne.</p> <p>→ Etablir des relations avec d'autres programmes et approches institutionnelles.</p>	

## 2.2. Gestion des programmes

Diagnostic	Recommandations
<b>Articulation avec les autres dispositifs européens et nationaux</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Déficit de coordination entre la mise en oeuvre des programmes Interreg et celle des autres dispositifs européens et nationaux.</li> <li>▪ Des stratégies de coordination, qui lorsqu'elles existent, restent concentrées au niveau national et sont peu diffusées aux autorités régionales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser l'appropriation des stratégies de coordination nationales par les acteurs régionaux.</li> <li>▪ Améliorer l'articulation des différents dispositifs en faveur des espaces de montagne à travers la mise en cohérence des logiques d'actions.</li> <li>▪ Articuler les différents niveaux d'intervention, du supranational au local.</li> </ul>
<b>Coordination des volets A et B</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une superposition de la zone éligible du Programme Interreg IIIB Espace Alpin avec les zones couvertes par les Programmes Interreg IIIA alpins</li> <li>▪ Une concomitance des interventions admissibles entre IIIA et IIIB: la promotion des transports efficaces et durables, le développement de la société de l'information, la préservation de l'environnement et la gestion des ressources naturelles, notamment en eau.</li> <li>▪ Un manque de liens entre la mise en œuvre des programmes transnationaux et celle des programmes transfrontaliers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser la complémentarité : lorsque les différents volets de la coopération territoriale développent des projets entrant dans des cadres stratégiques complémentaires (que ce soit au niveau des thèmes et/ou des partenariats), l'impact des actions sera plus important.</li> <li>▪ Faire en sorte que les programmes Interreg IIIA conduisent leurs stratégies en relation avec celle du programme Espace Alpin.</li> <li>▪ Mettre en place un dispositif permettant d'effectuer des rapprochements entre des projets IIIA et IIIB complémentaires : meilleure coordination des Secrétariats Techniques Conjoints ; organisation de séminaires thématiques communs, et diffusion de ces informations par l'intermédiaire d'un site Internet.</li> <li>▪ Développer de réelles synergies entre les projets transnationaux et transfrontaliers : mise en œuvre d'actions communes ; pour les projets transnationaux, demander la réalisation d'un inventaire préalable sur l'existence de projets transfrontaliers similaires.</li> </ul>

<b>Sélection des projets</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des lacunes dans le processus de sélection des projets favorisées par l'absence d'une stratégie spatialisée pour certains programmes Interreg.</li> <li>▪ Une « logique de guichet » perceptible au début de la mise en œuvre des programmes en raison de la crainte de sous utilisation des crédits européens.</li> <li>▪ Des procédures administratives contraignantes et une prise de décision longue.</li> <li>▪ Certains programmes qui se caractérisent par un nombre très important d'opérations favorisent une approche plus compartimentée qu'intégrée des projets.</li> <li>▪ Manque de projets structurants dans les zones de montagne au profit de dossiers encore trop souvent ponctuels.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Simplification des procédures et de la bureaucratie pour rendre les programmes plus attractifs.</li> <li>▪ Mettre l'accent dans la sélection sur la qualité des projets présentés et proposer des documents clairs pour l'instruction des dossiers.</li> <li>▪ Etre plus transparent dans le choix des projets : expliquer clairement la procédure de sélection.</li> <li>▪ Différencier les types d'appel à projets dans le temps et selon les thèmes.</li> <li>▪ Profiter des projets européens pour faire des projets transversaux, impliquant plusieurs politiques sectorielles.</li> <li>▪ Favoriser l'adaptabilité des projets : candidature de projet par phase avec des financements successifs (octroi de financements pour des études de faisabilité...), augmenter la durée des projets (soutenir des projets de trois ans minimum...).</li> <li>▪ Donner plus d'autonomie aux chefs de file dans le choix des thèmes et dans la mise en oeuvre.</li> <li>▪ Apporter une définition commune à la notion de projets structurants/stratégiques et notamment sur quelle échelle il convient de la considérer (locale ou régionale) pour les services gestionnaires des programmes.</li> </ul>
<b>Implication des acteurs régionaux</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les autorités régionales, acteurs déterminants dans la mise en œuvre des programmes, mais qui possèdent une vision bureaucratique des projets Interreg.</li> <li>▪ Existence d'autres instruments (Leader +, Regio plus, etc) souvent moins lourds administrativement pour développer les zones de montagne dans leurs régions : question de la complémentarité/substituabilité des fonds en montagne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser l'identification et la connaissance des bons interlocuteurs à chaque échelle territoriale afin de susciter une plus grande implication de partenaires à une échelle infra-régionale.</li> <li>▪ Impliquer les acteurs locaux dans l'identification des thèmes clés /lacunes dans les zones de montagne (cf. check-list partie 3) et les soutenir dans les démarches administratives (via les chefs de file ou les responsables Interreg régionaux)</li> <li>▪ Mettre en évidence les bénéfices qu'apporte la participation à Interreg.</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	

▪ Déficit de prise en considération des contraintes propres aux territoires de montagne dans l'évaluation des projets.

▪ Mettre en place des critères d'évaluation adaptés à la prise en compte des spécificités montagne (cf. critères du projet Interact Pro Monte).

#### **Nos trois principales recommandations/propositions**



- Améliorer la coordination des différents dispositifs européens et nationaux en faveur des espaces montagnards.
- Développer la complémentarité entre la mise en œuvre du programme transnational Espace Alpin et celle des programmes transfrontaliers.
- Favoriser l'adaptabilité des projets Interreg : diminuer la bureaucratie dans la gestion des projets et/ou développer des méthodes de soutien et d'aide (administratif, financier etc.) pour les petites structures des zones de montagne.

### 2.3. Ingénierie de projet

Diagnostic	Recommandations
<b>Appui aux porteurs de projets</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des procédures de gestion administrative et financière complexes : production de pièces justificatives, délai d'obtention des crédits FEDER, des cofinancements.</li> <li>▪ Des partenaires en montagne, souvent de petites structures, ayant des difficultés accrues pour la gestion des projets par manque d'ingénierie adaptée et de ressources humaines.</li> <li>▪ Le montage et la gestion de projets Interreg exigent beaucoup de temps et de compétences de la part des chefs de file.</li> <li>▪ Un profil trop administratif des Secrétariats Techniques Conjoints.</li> <li>▪ Certains porteurs de projets, comme les associations, qui restent fragiles, et qui ne possèdent pas une autonomie suffisante pour pérenniser les partenariats.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assouplir les règles de la coopération pour faciliter le montage des projets, et alléger la gestion pour les petits projets. Permettre le transfert de moyens financiers entre partenaires, avec des règles très précises.</li> <li>▪ Favoriser un appui opérationnel aux partenaires par l'intermédiaire des Secrétariats Techniques Conjoints, basé sur une logique d'aménagement du territoire.</li> <li>▪ Mettre en œuvre un système de soutien dans la première phase qui permette de professionnaliser l'émergence et la conception de projets.</li> <li>▪ Former les chefs de file et les partenaires</li> <li>▪ Concentrer le travail administratif (reporting/ consulting/ contact avec les « managing authorities ») chez les chefs de file</li> <li>▪</li> </ul>
<b>Structures et instruments de coopération</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des projets qui manquent d'articulation avec la stratégie du territoire.</li> <li>▪ Les « espaces de projets » en montagne (parcs naturels, espaces de coopération...) contraints de segmenter leur stratégie de développement en plusieurs projets Interreg, ce qui engendre une multiplication des procédures de gestion administrative et financière pouvant ralentir la mise en œuvre opérationnelle des actions.</li> <li>▪ Un morcellement des opérations néfaste à la rationalisation des investissements à l'échelle locale.</li> <li>▪ Des structures de coopération innovantes en zones de montagne (Espace Mont Blanc...) mais qui manquent d'outils juridiques adaptés (ex : impossibilité de réaliser un appel d'offre unique européen).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en place une structure juridique commune européenne pour porter la réalisation de projets de coopération et pour limiter l'agrégation d'initiatives éparses sans lien avec les stratégies de développement des territoires de montagne : Groupement Européen de Coopération Transfrontalière.</li> <li>▪ Autoriser la gestion globale d'une enveloppe au niveau local (telle que celle mise en place dans le programme Leader+) pour favoriser une intégration territoriale durable par le développement de projets transversaux en phase avec les réalités des zones de montagne. Les Programmes Intégrés Transfrontaliers constituent en ce sens une avancée intéressante.</li> </ul>

<b>Diffusion des bonnes pratiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Difficulté d'émergence de projets en montagne (éloignement des centres administratifs...).</li> <li>▪ Manque de capitalisation des opérations Interreg en montagne qui limite les possibilités de s'informer sur les expériences des autres face à des problématiques ou des situations communes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser la capitalisation d'expériences : créer des outils pour les échanges d'expériences et la diffusion de savoir faire sur les pratiques de coopération, à l'image des workpackages dédiés à cette finalité dans le programme Espace Alpin.</li> <li>▪ Diffuser les expériences, les initiatives et les pratiques reconnues comme « pilotes », « innovantes », transférables sur d'autres territoires de montagne (exemples : Espace Mt Blanc, Conférence des Hautes Vallées, Cellule transfrontalière Parc National du Mercantour - Parco di Alpi Maritimi, ...).</li> </ul>
<b>Thématiques montagne</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Insuffisance de projets concernant des problématiques clés dans les territoires de montagne : services publics, sylviculture, lien métropole/montagne, PME, emploi/pluriactivité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Encourager des projets répondant aux problématiques des territoires de montagne (cf. partie 3).</li> </ul>
<p><b>Nos trois principales recommandations/propositions</b></p> <p style="text-align: center;">❖</p> <p>→ <b>Assouplir les procédures de gestion administrative et financière des projets Interreg.</b></p> <p>→ <b>Favoriser le développement de projets intégrés portés par des structures durables : GECT.</b></p> <p>→ <b>Créer un dispositif de capitalisation et d'échanges de bonnes pratiques de coopération en montagne.</b></p>	

## 2.4. Acteurs, partenariats et réseaux

Diagnostic	Recommandations
<b>Typologie des acteurs : public-privé</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des partenaires majoritairement issus du secteur public et parapublic associatif qui connaissent mieux l'existence des dispositifs Interreg.</li> <li>▪ Une faible implication du secteur privé, des acteurs économiques, des entreprises en raison notamment des contraintes liées à la gestion administrative, au règlement des fonds structurels.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer un partenariat large ne se limitant pas aux acteurs institutionnels et aux autorités nationales, régionales et locales mais intégrant les acteurs économiques et sociaux, à la fois publics et privés.</li> <li>▪ Favoriser les partenariats entre le secteur public et le privé pour donner une valeur ajoutée aux projets (applicabilité des résultats...).</li> <li>▪ Permettre à l'intervention publique dans les zones de montagne d'exercer un effet de levier sur l'initiative privée par l'intermédiaire des projets Interreg.</li> </ul>
<b>Extension et durabilité des partenariats</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La majorité des partenariats sont issus de coopérations antérieures.</li> <li>▪ Dans le programme Espace Alpin, environ 70% des partenariats étaient des partenariats déjà existants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intégrer de nouveaux acteurs au sein de partenariats existants et étendre les partenariats pour une plus large appropriation des programmes Interreg : organisation de séminaires, et de dispositifs de recherche de partenaires.</li> <li>▪ Faciliter, valoriser les témoignages, le partage d'expériences aux différents niveaux de réflexion : besoin d'interrelation aux réseaux existants, dont certains ont été développés par des Programmes d'Initiative Communautaire, comme les Groupes d'Actions Locaux (Leader +), le projet en cours mené par la CIPRA « Futur in the Alps »...</li> <li>▪ Assurer la pérennité des partenariats : introduire des projets dans des structures durables.</li> </ul>

### **Nos trois principales recommandations/propositions**



- Inciter les acteurs du secteur privé à s'impliquer dans les projets de coopération en territoires de montagne.**
- Consolider la durabilité des partenariats.**
- Développer les interrelations entre les réseaux d'acteurs engagés dans la mise en œuvre de projets en montagne.**

### 3/ THEMATIQUES DE COOPERATION ET EXEMPLES DE PROJETS EN MONTAGNE

<i>Thématiques</i>	<i>Spécificités montagne</i>	<i>Sous domaines</i>	<i>Applications</i>	<i>Exemples de projets</i>
<b>A. Géographie physique</b>	<b>1. Pente</b> <b>2. Altitude</b> <b>3. Climat difficile</b>	<b>1. Disponibilités foncières</b> <b>2. Risques naturels</b> <b>3. Exploitation économique des ressources</b> <b>4. Surcoûts des activités économiques</b>	<b>Maîtrise du foncier</b>	
			<b>Gestion et prévention des risques naturels, protection civile</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sécurité pour le développement durable des Hautes Vallées (IIIA ALCOTRA)</b></li> <li>• <b>CATCH RISK (IIIB Alpine Space)</b></li> <li>• <b>Siproci (IIIC east)</b></li> </ul>
			<b>Développement des productions traditionnelles et locales</b>	
			<b>Compensations économiques</b>	

<b>Thématiques</b>	<b>Spécificités montagne</b>	<b>Sous domaines</b>	<b>Applications</b>	<b>Exemples de projets</b>
<b>B. Géographie humaine</b>	<b>1. Accessibilité difficile</b> <b>2. Enclavement et isolement</b> <b>3. Faible/inégale densité de population</b>	<b>1. Mobilité et transport</b> <b>2. Structuration du territoire (réseaux)</b> <b>3. Surcoûts des activités économiques</b> <b>4. Accès et financement des services d'intérêt général</b> <b>5. Liens "villes-montagne"</b> <b>6. Vieillesse de la population</b>	<b>Développement des télécommunications et de la société de l'information</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PUSEMOR (IIIB Alpine Space)</li> </ul>
			<b>Accessibilité, transports et transit</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MONITRAF (IIIB Alpine Space)</li> <li>• MOBILALP (IIIB Alpine Space)</li> </ul>
			<b>Aides aux personnes âgées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• D.A.N.T.E. (IIIA ALCOTRA)</li> </ul>
			<b>Conditions de vie et d'accueil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeune et développement local (IIIA ALCOTRA)</li> <li>• PUSEMOR (services publics)</li> <li>• Women alpnet (isolement des femmes)</li> </ul>

<b>Thématiques</b>	<b>Spécificités montagne</b>	<b>Sous domaines</b>	<b>Applications</b>	<b>Exemples de projets</b>
<b>C. Nature et environnement</b>	<b>1. Biodiversité</b> <b>2. Richesses des ressources naturelles</b> <b>3. Fragilité des milieux</b> <b>4. Paysages</b>	<b>1. Qualité de vie et attractivité du territoire</b> <b>2. Utilisation des ressources</b> <b>3. Protection des milieux</b> <b>4. Risques naturels</b> <b>5. Potentialités scientifiques</b>	<b>Valorisation/Utilisation des ressources : agriculture, sylviculture, tourisme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Projet ProAlp Italie-France : Alpages et fromages (IIIA ALCOTRA)</b></li> <li>• <b>Chablais gourmands (IIIA F-CH)</b></li> </ul>
			<b>Utilisation des énergies alternatives, renouvelables (solaire, géothermie, éoliennes), valorisation du bois</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>AOC Bois du Jura (IIIA F-CH)</b></li> <li>• <b>Gesbio : gestion collective des biodéchets (IIIA F-CH)</b></li> </ul>
			<b>Gestion du cadre de vie et du milieu naturel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>AQUA (IIIA ALCOTRA)</b></li> <li>• <b>Schéma de développement durable de l'Espace-Mont-Blanc (IIIA ALCOTRA)</b></li> <li>• <b>Gestion durable des forêts de montagne à fonction de protection (IIIA ALCOTRA)</b></li> </ul>
			<b>Valorisation et sauvegarde des paysages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Laboratoire transfrontalier pour la connaissance et la valorisation des paysages de montagne (IIIA ALCOTRA)</b></li> </ul>

<b>Thématiques</b>	<b>Spécificités montagne</b>	<b>Sous domaines</b>	<b>Applications</b>	<b>Exemples de projets</b>
<b>D. Economie</b>	<b>1. Importances des activités liées à l'exploitation des ressources naturelles</b>  <b>2. Contraintes de production</b>  <b>3. Marché permanent limité</b>	<b>1. Rythme saisonnier des activités</b>	<b>Développement d'activités complémentaires, promotion de la pluriactivité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Profession montagne (IIIA ALCOTRA)</li> <li>• Alpinet Gheep (IIIB Alpine Space)</li> <li>• Formation aux métiers de la montagne (IIIA F-CH)</li> </ul>
		<b>2. Développement d'activités complémentaires (pluriactivité)</b>		
		<b>3. Nécessité d'organisation et d'innovation</b>	<b>Aide à la création de PME</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• POLYNET (IIIB NWE)</li> </ul>
		<b>4. Qualité de production</b>	<b>Organisation et innovation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeunes et Développement local (INTERREG IIIA ALCOTRA)</li> </ul>
<b>5. Artisanat/Construction</b>				
<b>6. Agriculture</b>				
		<b>7. Tourisme</b>	<b>Développement et promotion de production agricole de qualité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'homme et la terre (IIIA ALCOTRA)</li> <li>• Alpinet Gheep (IIIB Alpine Space)</li> </ul>
	<b>8. Sylviculture</b>			
	<b>9. Economie du savoir</b>			

<b>Thématiques</b>	<b>Spécificités montagne</b>	<b>Sous domaines</b>	<b>Applications</b>	<b>Exemples de projets</b>
<b>D. Economie</b>			Développement de nouvelles activités touristiques (offre intégrée, tourisme culturel, tourisme rural)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Via Alpina (IIIB Espace Alpin)</li> <li>• Alps Mobility II (IIIB Espace Alpin)</li> <li>• Alpcity (IIIB Espace Alpin)</li> <li>• Via Claudia Augusta, promotion touristique et culturel du territoire (IIIB Espace Alpin)</li> <li>• Itinéraires géologiques, naturels et sportifs au col du Montgenèvre (IIIA ALCOTRA)</li> <li>• Développement transfrontalier de l'offre de tourisme rural familial et pédagogique (IIIA ALCOTRA)</li> </ul>
<b>E. Culture</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Richesse des traditions</li> <li>2. Forte identité culturelle</li> <li>3. Patrimoine</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Transmission des savoir-faires</li> <li>2. Diversité linguistique et culturelle</li> <li>3. Modèles d'organisations sociales et culturelles</li> <li>4. Habitat</li> <li>5. Accès à la culture</li> </ol>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valseralp (IIIB)</li> <li>• Sentinelles des Alpes (IIIA ALCOTRA)</li> <li>• LARC : route de l'art contemporain (IIIA ALCOTRA)</li> </ul>

## 4/ CONCLUSION

---

Le document « Recommandations pour une meilleure prise en compte des territoires de montagne dans les politiques européennes » résume les différentes analyses réalisées sur le territoire alpin du projet Interact ProMonte et apporte deux éléments de synthèse importants : des recommandations à tous les niveaux (préparation, gestion, ingénierie des projets et réseau de partenariats) et une liste des thèmes/projets intéressant les régions de montagne.

Les partenaires alpins du projet Interact ProMonte ont défini les 12 recommandations suivantes pour la future politique de cohésion :

Au niveau de la préparation du programme :

- 1) Définir et inscrire dans les documents de programmation des objectifs clairs vis-à-vis des territoires de montagne
- 2) Concevoir des critères de sélection et des enveloppes financières en faveur des projets issus des zones de montagne
- 3) Etablir des relations avec d'autres programmes et approches institutionnelles

Au niveau de la gestion des programmes :

- 4) Améliorer la coordination des différents dispositifs européens et nationaux en faveur des régions de montagne
- 5) Développer la complémentarité entre le programme Espace Alpin et les programmes transfrontaliers
- 6) Montrer les bénéfices qu'apporte Interreg au niveau local et régional

Au niveau de l'ingénierie des projets :

- 7) Assouplir les procédures administratives et financières
- 8) Favoriser le développement des projets intégrés et transversaux, portés par des structures durables
- 9) Créer un dispositif de capitalisation et d'échanges d'expériences

Enfin, au niveau du réseau des acteurs et des partenaires :

- 10) Inciter les acteurs du secteur privé à s'engager dans des projets de coopération
- 11) Consolider les partenariats existants en partenariats durables
- 12) Développer les relations entre les réseaux d'acteurs engagés dans la mise en oeuvre des projets.

Lors des différentes analyses qui ont donné lieu à cette liste de recommandations, les partenaires alpins du projet Interact ProMonte ont également remarqué que certains thèmes importants pour les régions de montagne étaient absents ou sous représentés dans les documents de programmation. C'est pourquoi, ils ont établi une liste des thèmes déterminants pour le développement et la protection des régions de montagne. Les partenaires du projet Interact ProMonte souhaitent que cette liste soit intégrée dans les futurs documents de programmation de la coopération territoriale et qu'elle serve de base à l'élaboration de futurs projets dans les territoires de montagne.